



Commune de VAUX LES PRÉS

Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 19 juin 2015

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés
le vendredi 19 juin 2015 à 20h30,
sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 9 juin 2015.

Présents :

Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Philippe LACROIX, Renée LEGUIN,
Thierry MOINE, Yannick MOREIRA, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT

Excusés : Martine LAGRANGE (pouvoir à Yannick MOREIRA)

Secrétaire de séance : René GIRARD

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 24 avril 2015.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

2- Démission d'un conseiller municipal.

M. Le Maire fait part à l'assemblée de la démission le 19 mai 2015 pour des raisons personnelles et familiales de M. Gérard BOURQUIN. Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, la Préfecture en sera informée.

Décision : Le conseil municipal prend acte de cette démission.

3- Dissolution du SIVOS de Pouilley les vignes : répartition des actifs

La dissolution du SIVOS de Pouilley les vignes est affective depuis le 31 décembre 2014. Les actifs restant en compte doivent être répartis entre les communes qui adhéraient à ce Syndicat. La part revenant à la commune de Vaux les prés, fixée par la Trésorerie de Pouilley les vignes est de :

- 670,27 € en fonctionnement,
- 783,18 € en investissement.

Une délibération est nécessaire pour réintégrer ces sommes dans les comptes budgétaires concernés.

En outre, une délibération est également attendue par la Trésorerie pour fixer la durée d'amortissement d'une part de subvention d'investissement reçue par le Sivos, soit pour la commune de Vaux les prés, la somme de 1446,64 €.

Décision : Le conseil municipal valide à l'unanimité la répartition des actifs présentée et fixe à un an la durée d'amortissement de la part de subvention d'investissement.

4- Proposition d'indemnité pour le stagiaire accueilli en mars 2015.

En mars 2015, un stagiaire a été accueilli par la commune dans le cadre d'une formation bac professionnel. Au cours de son stage d'une durée de 3 semaines, M. BORDY a été accompagné par l'employé communal dans les différents travaux d'entretien des espaces verts ou des bâtiments.

Il est proposé de lui allouer une indemnité de stage dont le montant est à décider par le conseil.

Décision : Le conseil municipal décide d'accorder à M. BORDY une indemnité de 50 € par semaine soit la somme de 150 € pour la durée du stage.

5- GRDF : présentation du compte rendu d'activité de la concession 2014.

Une présentation du compte rendu d'activité de GRDF est effectuée en séance.

Décision : Les éléments présentés n'appellent pas de remarques particulières de la part du conseil.

6- GRDF : mise en place d'une antenne relais permettant le relevé des compteurs gaz des particuliers.

La société GRDF souhaite moderniser son réseau de distribution avec l'installation de compteurs dits « communicants ». Cette volonté s'appuie autant sur les évolutions technologiques que sur les attentes exprimées par les clients en faveur d'une plus grande fiabilité des relevés.

Le dispositif étant basé sur une transmission quotidienne des compteurs par ondes radio, GRDF propose l'installation d'un boîtier concentrateur sur un bâtiment communal à définir.

Il convient de noter que le niveau du champ électro-magnétique émis par le fonctionnement de ce boîtier est inférieur de moitié à celui d'un téléphone portable.

Décision : Le conseil municipal valide à la majorité (un contre, une abstention) l'adhésion à ce dispositif.

S'agissant du site d'installation du boîtier récepteur, le Conseil propose en priorité le local technique de la station d'épuration, et en cas d'impossibilité une installation sur la salle de fêtes ou l'église.

7- Appartement communal : résiliation du bail et recherche d'un nouveau locataire

Le locataire actuel du logement communal situé à l'étage de la Mairie a récemment déposé son préavis de départ, prévu au 1^{er} septembre prochain. La recherche d'un nouveau locataire a été engagée. De très nombreux contacts ont été reçus ; Parmi ceux-ci, sept ont été présélectionnés, répondant aux critères imposés pour ce type de logement (condition de ressources), dont deux seulement ont retourné le dossier de candidature. Aucune candidature de personne de la commune n'a été reçue.

Décision : Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'annonce, les candidatures présentées ne répondant pas à l'ensemble des critères de sélection.

Les candidatures devront parvenir avant le 14 juillet.

Le conseil donne pouvoir à une commission spécifique pour affecter le logement.

8- Demande de remise tarifaire pour la location de la salle des fêtes

Une habitante d'une commune voisine sollicite une remise tarifaire pour la location de la Salle des fêtes au motif qu'elle effectue chaque année une réservation et qu'elle n'utilise pas les équipements mis à disposition (vaisselle, cuisine...).

Décision : Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

A ce sujet le conseil décide également de revoir certaines dispositions du règlement de location de la salle qui peuvent être interprétées. Ce travail est confié à la commission bâtiments.

9- Motion de l'association des maires ruraux concernant les incidences de la loi NOTRe(*) sur les collectivités locales

M. le Maire donne lecture d'une motion émanant de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), attirant l'attention sur les risques liés à la mise en application de la loi « NOTRe » (*Nouvelle Organisation du Territoire de la République*).

Ce projet de loi comporte un certain nombre de dispositions qui auront pour effet de réduire considérablement le champ d'intervention des communes, au profit des intercommunalités.

A titre d'exemple, l'élection envisagée au suffrage universel des élus communautaires pourrait se traduire par une absence totale de représentation des petites communes au sein des intercommunalités.

L'AMRF pointe également le manque de concertation ainsi que « l'absence d'évaluation sur les effets attendus au sein des collectivités et leur impact sur le territoire ».

L'AMRF demande aux parlementaires de prendre en considération les attentes des maires ruraux et de s'opposer au projet de loi en l'état actuel du texte.

Décision : Après échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité de soutenir la « Motion pour la sauvegarde des libertés locales » présentée par l'AMRF.

10- Vacances de l'employé communal : remplacement temporaire

M. Djamel KAKKAR, employé communal, prendra prochainement ses congé d'été. Un remplacement doit être assuré, en tenant compte des impératifs liés au poste, notamment la nécessité de disposer d'un permis de conduire PL (tracteur communal...).

Répondant à ces critères, M. Michel CUENOT, de Vaux les prés, a été contacté et accepte d'assurer ce remplacement.

Décision : Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier à M. Michel CUENOT le remplacement temporaire de l'employé communal, soit sur la période du 31 juillet au 24 août .

Questions diverses

- **Bâtiments :** Les travaux mairie ont débuté avec le remplacement des fenêtres.
Le démarrage pour les aménagements extérieurs est prévu fin juin.
- **Urbanisme :** 4 réunions de la commission urbanisme se sont tenues depuis le dernier conseil du 24 avril. Un tableau des dossiers étudiés, des propositions et travaux de la commission est présenté en séance.
Le transfert de l'instruction des dossiers d'urbanisme à la CAGB sera effectif au 1^{er} juillet. La commission sera réunie prochainement pour une présentation de la nouvelle organisation et pour ajuster son organisation en fonction des modalités fixées par le Grand Besançon, notamment au regard des délais de transmission des dossiers au nouveau service instructeur.
La secrétaire de Mairie et l'adjoint à l'urbanisme ont participé à la formation proposée par la CAGB sur le logiciel Oxalis. Tous les dossiers d'urbanisme devront y être enregistrés à partir du 1^{er} juillet.
Une réunion s'est tenue récemment à Pelousey pour les communes du secteur Ouest de l'agglo sur la nouvelle organisation du Droit des Sol.
Deux adjoints ont participé à la formation sur le Droit des sol, proposée par l'AMD (Association des Maires du Doubs). Cette formation était très généraliste. Un second temps de formation plus précis sur les différents types de dossiers est prévu en décembre.
L'assemblée générale annuelle de l'Audab s'est tenue le 26 mai ; à l'ordre du jour : nouvelles collectivités adhérentes, rapports moral et financier, comptes administratifs et budgets.
- **Archives communales :** la 2^{ème} phase de purge des archives communales est à effectuer dans le courant de l'été. Les conseillers participeront à ce travail en fonction de leurs délégations.
- **Eclairage de la voirie communale:** les derniers réglages seront faits prochainement. Présentation en séance d'un site Internet de maintenance de l'éclairage communal proposé par Cegelec. Adhésion possible au tarif d'1 euro par luminaire.
- **Voirie :** Point sur les travaux en cours, terminés pour les rues de Villers-Buzon, Grande rue, et chemin des Arbeux. Quelques problèmes ont été résolus récemment.
- **Matériel :** L'achat prévisionnel d'un nettoyeur haute pression sera remplacé par l'acquisition d'un d'un compresseur pour nettoyer le matériel et d'une remorque.
- **Assainissement :** le nettoyage des réseaux a été effectué, de même qu'une réfection de conduites détériorées.
- **Environnement :** les pneus déposés le long de la RD67 ont été retirés. Un mur de soutènement présentant des signes de faiblesse a été restauré récemment.
- **Sécurité :** le plan communal de sauvegarde est en cours de mise à jour. Il est présenté en séance au conseil.

- **Finances communales** : déblocage du prêt de 220 000 € le 3 juillet
- **Cimetière** : une remise à jour du relevage des tombes a été effectuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15

Le 22 juin 2015

le Maire

B. GAVIGNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Gavignet', written over a printed name. The signature is stylized and somewhat illegible.